



Arrêté du Conseil-exécutif

N° d'ACE : 1397/2020
Date de la séance du CE : 2 décembre 2020
Direction : Direction de l'instruction publique et de la culture
N° d'affaire : 2020.BKD.53814
Classification : Non classifié

Rapport d'information 2018 de la Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin aux membres de la Commission interparlementaire de la Convention scolaire romande ; compte 2018, budget 2020.

Prise de connaissance et proposition du Conseil-exécutif au Grand Conseil

Le Conseil-exécutif, sur proposition de la Direction de l'instruction publique et de la culture,

Arrête :

- 1) Le Conseil-exécutif prend connaissance du rapport d'information 2018 de la Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin aux membres de la Commission interparlementaire de la Convention scolaire romande ; compte 2018, budget 2020.
- 2) Vu l'article 51, lettre a et l'article 52, alinéa 1 de la loi du 04 juin 2013 sur le Grand Conseil (LGC) ainsi que les articles 20 et 25 de la Convention scolaire romande du 21 juin 2007, le Conseil-exécutif propose au Grand Conseil de prendre connaissance du rapport.

Au nom du Conseil-exécutif



Christoph Auer
Chancelier

Destinataires

- Grand Conseil
- Direction de l'instruction publique et de la culture